



## LES ÉCOLOGISTES 20<sup>e</sup>

### Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris du 30 novembre 2022

#### **Vœu au conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> présenté par les élu.e.s du groupe les Écologistes 20, relatif aux multiples risques engendrés par les technologies du numérique.**

Considérant que la révolution numérique entraîne des mutations écologiques, sociales et économiques, voire démocratiques ou géopolitiques;

Considérant qu'il faut réduire de 80% l'empreinte carbone de la France d'ici 2050 pour tenir les engagements de l'accord de Paris sur le climat et concourir à maintenir le réchauffement planétaire sous +1,5 degré, au-delà de quoi la vie humaine sur terre sera tragiquement perturbée;

Considérant que selon le rapport du Sénat « d'information sur l'empreinte environnementale du numérique » le déploiement en France des technologies du numérique constitue déjà une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>), soit 2 % du total des émissions en 2019), qui pourrait s'accroître considérablement dans les années à venir si rien n'était fait pour en réduire l'impact (+ 60 % d'ici 2040, soit 24 Mt CO<sub>2</sub>eq) et atteindre près de 7 % (6,7 %) des émissions de gaz à effet de serre de la France, soit un niveau bien supérieur à celui actuellement émis par le transport aérien (4,7 %);

Considérant que la numérisation de la « société » a entraîné le développement d'une cybercriminalité dont le coût économique à l'échelle mondiale avoisine en 2021 6 000 milliards(<https://www.forbes.fr/technologie/cybersecurite-les-cinq-grands-enjeux-en-2022>);

Considérant que la multiplication des cyberattaques envers des services publics, notamment des hôpitaux et dernièrement envers le Département de Seine-et-Marne dont les services ne sont plus

accessibles ni par courriel, ni par téléphone, devient très préoccupante et entrave le principe de continuité du service public;

Considérant le rapport d'activités 2021 du Défenseur des droits, concernant notamment les difficultés d'accès et d'égalité devant les services publics que présente la numérisation des démarches ;

Considérant également que la souveraineté numérique n'est pas assurée et la sécurité des données personnelles n'est pas garantie dans une économie du numérique dominée par les GAFAM ;

Considérant que le stockage (cloud) et l'hébergement (Data Center) des données personnelles, principalement, contrôlés par les Etats-Unis (92% des données occidentales y sont hébergées) et que le marché du cloud européen est dominé par les GAFAM (Amazon Web Service 53%, Microsoft Azur 9% et Google cloud 8%) qui ne garantissent pas une protection suffisante de ces données;

Considérant notamment les législations extraterritoriales et plus particulièrement le Cloud Act voté en 2018 par les Etats-Unis obligeant les entreprises états-uniennes à transférer les données dont elles disposent sur demandes des autorités américaines même lorsqu'elles sont hébergées sur le territoire français;

Considérant que même si de plus en plus d'acteurs publics renforcent la sécurité de l'hébergement des données en créant leur propre Data Center comme l'a fait la Ville de Paris dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement (opérationnel depuis le 28 mai 2019), l'utilisation du hardware ou d'un logiciel d'Amazon, Microsoft ou Google ne sécurise pas ces données face aux effets extraterritoriaux des législations américaines;

Considérant enfin que les technologies du numérique ne doivent pas avoir pour effet de porter atteinte aux équilibres sociaux, d'entacher le principe d'accessibilité aux services publics et plus insidieusement de rompre tout lien social;

Considérant, que si la dématérialisation des démarches auprès des services publics peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, cette transformation profonde des relations entre usagers et services publics ne peut se faire sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie des parisiennes et parisiens mais aussi des besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers et d'usagères ;

Considérant que de nombreuses structures du 20e comme Simplon, Rezo Social, Les Décodeuses, Social Builder, CAE Astrolab, ou encore Garage Numérique proposent des services pour les personnes éloignées du numérique et des formations dans le numérique et qu'elles ont répondu à ces difficultés d'accès en proposant des services d'accompagnement par exemple dans les centres sociaux ;

**Sur proposition du groupe les Ecologistes 20, le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu :**

- **Que sans plus attendre la ville de Paris procède à une étude d'impact environnemental sur l'utilisation du numérique dans sa globalité : terminaux, réseaux et centres de données...;**

- Que les services compétents de la Ville de Paris (notamment la Direction des Systèmes d'Informations et du Numérique) développent des processus pérennes visant à assurer le principe de continuité du service public en cas de cyberattaque;
- Que le chiffrement des données soit garanti, qu'une information sur les grands principes d'organisation de la cyber sécurité à Paris soit diffusée et qu'une campagne de prévention soit réalisée, auprès des personnels, des usager.e.s et des élu.e.s ;
- Que la ville de Paris renforce les dispositifs d'aides (centres sociaux, associations qui œuvrent en matière d'inclusion numérique) pour les personnes exclues ou en difficulté avec les usages du numérique et par-delà éloignées de l'accès à leurs droits ;
- Que le vingtième arrondissement œuvre à l'émergence de nouveaux PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi Services) dans les quartiers populaires, un à ce jour : établissement aidant à la compréhension du langage administratif, l'utilisation du numérique et qui accompagne dans le suivi des dossiers.